

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2019

Département de l'Isère – Commune de Coublevie – Château d'Orgeoise – BP 2 -38500 COUBLEVIE

Nombre de conseillers en exercice 26

Nombre de conseillers présents 22

Nombre de conseillers votants 23

L'an deux mille dix-neuf le quatre juillet le conseil municipal de la commune de Coublevie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Dominique Parrel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 26 juin 2019

Présents : Dominique Parrel, Claude Rey, Myriam Cebola, Louis Miccoli, Martine Perrin, Jean-Pierre Métral, Claude Marcel, Patrick Warin Gérard Rostaing, Gérard Chêne, Rachel Carretti, Odile Lantz, Geneviève Charbit, Anne Coudreuse, Eve- Marie Buissière, Christophe Rival, Claire Panczuk, Chantal Doucet, Claire Moynier, Claire Richard, Christophe Jayet-Laraffe, Benoît Mischel.

Pouvoir : Jean-Marc Roux Sibillon à Patrick Warin.

Absents excusés : Françoise Derancourt-Pons, Cécile Bally, Fabien Fortoul.

Secrétaire de séance : Rachel Carreti.

La séance est ouverte à 20 h.

Administration générale

Jury d'assises pour l'année 2020

Le tirage au sort des jurés d'assises s'effectue en présence de la commune de La Sure en Chartreuse, publiquement, à partir des listes électorales et comprend un nombre triple de celui fixé dans l'arrêté de Monsieur le Préfet. Pour les communes regroupées un tirage préliminaire doit désigner la commune sur laquelle portera le premier tirage au sort. Cette opération devra être renouvelée autant de fois qu'il y a de jurés à désigner, ce qui implique que les listes de toutes les communes doivent être reprises chaque fois. Ainsi le sort pourra désigner tous les jurés sur une seule commune ou inversement les répartir sur plusieurs communes. Une fois le tirage au sort effectué, les personnes sont averties conformément à l'article 261-1 2^e alinéa de la loi du 28 juillet 1978 pour compléter leur dossier (état civil complet, filiation, profession et si elles ont exercé les fonctions de juré au cours des quatre années précédentes). L'intéressé a la possibilité de demander au président de la commission avant le 1^{er} septembre 2019, par simple lettre, le bénéfice de l'article 258 (dispense des fonctions de juré pour les personnes âgées de plus de soixante-dix ans ou sur invocation d'un motif grave reconnu valable par la commission, uniquement sur examen de la demande émanant des intéressés eux-mêmes). Elle s'effectue sur la base de courrier. La liste préparatoire doit être transmise avant le 15 juillet. Il est demandé au Maire d'informer la juridiction compétente des inaptitudes légales qui, à sa connaissance, frapperaient des personnes ne paraissant pas, pour des motifs graves, en mesure d'exercer les fonctions de jurés (article 261-1 3^{ème} alinéa). Ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de **23 ans au cours de l'année 2020**. Nombre de jurés d'assises figurant sur la liste annuelle du département de l'Isère pour l'année 2020 : arrondissement de Grenoble 576 jurés, arrondissement de Vienne 169 jurés, arrondissement de la Tour du Pin 239. Nombre de jurés pour Coublevie et La Sure en Chartreuse : 6. Nombre à tirer au sort 18.

Tirage au sort effectué par Jean Pierre Métral Gérard Rostaing.

PERSONNES TIREES AU SORT :

- 1) La sure en chartreuse – Mme AUBRETON Claire 524 les routes LA SURE EN CHARTREUSE POMMIERS LA PLACETTE 38140
- 2) La sure en chartreuse – Mme CHASSEUR Paulette épouse FETAZ 325 Route du Saquet ST JULIEN DE RATZ
- 3) Coublevie – Mme OVERLOT Sophie épouse LUCAS 283 lotissement les parcs de la Sure
- 4) La sure en chartreuse – M JULLIAND Jean-Pierre – 101 montée de la Cure Pommiers la Placette
- 5) La sure en chartreuse – Mme RIVIERE Virginie - 86 Montée des sapins. St Julien de Ratz
- 6) Coublevie – M LHOPITAL Laurent – 181 chemin du gros bois
- 7) La sure en chartreuse – M TREMBLAY Denis – 88 route des fayolles – Pommier la placette
- 8) Coublevie – Mme SPOTO Eloisa épouse LAMBERT – 481 RUE du 8 mai 1945
- 9) Coublevie – M MOURET Jean-François – 314 route de Vouise
- 10) LA sure en chartreuse – Mme BLONDEL ép OLLIER Marie Joëlle – 2938 route des 3 fontaines – Chantabot – Pommiers la placette
- 11) Coublevie – Mme SUDUL Esthelle – 44 rue des rosiers
- 12) La sure en chartreuse – Mme GENELOT Christine – 440 route de la sure – st julien de Ratz
- 13) La sure en chartreuse – M SERPOLLET Claude – 326 Chemin des côtes – Pommiers la Placette
- 14) La Sure en chartreuse – Mme GAUGE Béatrice – 61 impasse des carriers – St Julien de Ratz
- 15) Coublevie – DUVAL Gérard – 367 chemin de Beauregard
- 16) Coublevie – CAPO Laurent – 311 rue des peupliers
- 17) La Sure en Chartreuse - Mme LACROIX Alison – 917 route du Pellet – St Julien de Ratz

18) Coublevie – Mme DEBARNOT épouse BANCEL Laurence – Chemin de la margotte

MAPA Fourniture et livraison de repas aux restaurants scolaires

Dossier présenté par Myriam Cebola.

Un MAPA a été lancé le 16 avril 2019 sous forme de groupement de commande Coublevie La Buisse pour la fourniture et la livraison de repas sur les restaurants scolaires des deux collectivités. Deux sociétés ont déposé une offre : API Cuisine centrale des Alpes 2 rue Charles Morel 38420 DOMENE et la société CECILLON traiteur cuisine centrale et laboratoire ZA les levées 38470 Vinay. La CAO de la Buisse et Coublevie s'est réunie les 27 mai 2019, 27 juin 2019 pour auditionner les candidats et 1^{er} juillet 2019 pour effectuer le choix selon les critères du MAPA

Le maire donne le résultat de la CAO qui après analyse propose de retenir API Domène.

Le classement après audition des candidats est le suivant :

Lot 1 - Coublevie			Lot 2 - La Buisse		
Rang	Candidat	Note (offre de base)	Rang	Candidat	Note (offre de base)
1	API	87,90	1	API	87,90
2	CECILLON	83,96	2	CECILLON	85,78

Le prix du repas pour La Buisse pour un repas à 5 composantes y compris le pain local est proposé par API :

- . 2.60 € HT prix repas maternelle
- . 2.65 € HT prix repas élémentaire.

Pour Coublevie, un repas à 4 composantes y compris le prix du pain :

- . 2.40 € HT prix repas maternelle,
- . 2.45 € HT prix repas élémentaire.

Dominique Parrel constate que pour l'année scolaire 2019/2020 l'exigence du bio dans les volumes souhaités, n'est pas possible. D'ailleurs, il n'y a eu que deux propositions et les deux sociétés qui ont répondu n'ont pas apporté de réponse aux deux options.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité par 23 voix pour valide la prestation de fourniture et livraison des repas avec la Société API dans les conditions énoncées ci-dessus, et autorise le Maire à contractualiser le marché avec la société API DOMENE, et à procéder à la rédaction de tous les actes nécessaires.

Marché public d'exploitation-maintenance et renouvellement du réseau de chaleur bois énergie de la Ville de Coublevie.

Rapporteur Claude Rey.

L'analyse de l'offre effectuée par l'AMO est commentée. Deux pièces complémentaires complètent l'analyse suite à une correction d'une composante du marché dans l'intérêt général de la commune à savoir les conditions de révisions du prix C g-gaz naturel remplacées par l'annexe 2 et le compte d'exploitation prévisionnel remplacé par l'annexe CEP. Toutes les pièces ont été portées à connaissance du conseil municipal.

Claude Rey explique que la consultation pour l'exploitation et la maintenance du réseau chaleur a été lancée en avril 2019, puisque l'échéance du contrat en cours était fin juillet 2019. Une seule réponse par l'exploitant actuel nous est parvenue. Il a toutes les capacités techniques pour exploiter le réseau. Il s'engage au-delà des rendements que nous avons demandés.

- Le Maire propose de retenir l'offre de la CAO à savoir DALKIA.
- Montant P2 annuel : 38 747€ HT/an dont 19 718 € pour les charges de personnel et 19 029 € pour les charges forfaitaires
- Prix R1 : 39,64 € HT / MWh

Le conseil municipal après débat, à l'unanimité par 23 voix pour accepte l'offre présentée et autorise le maire à notifier le marché.

Enfouissement des réseaux Route de Vouise : nouvelle délibération sur le financement

Cette délibération annule et remplace la délibération du 12 juillet 2018 55/2018

Monsieur le Maire et Gérard Rostaing ont rencontré le 12 juin 2019 ENEDIS et SEDI pour faire un point sur les travaux d'enfouissement des réseaux sur la route de Vouise. Suite à cette réunion et à celle de la commission générale, mercredi 26 juin 2019 il est proposé d'adopter un nouveau plan de financement pour tenir compte des modifications.

Le maire rappelle le contexte : fin mai 2019 il est contacté par ENEDIS ET SEDI pour une rencontre pour communication d'informations. Ce RV s'est déroulé en présence de Gérard Rostaing. Les Informations à transmettre portaient sur des négociations et des décisions prises avec deux propriétaires privés, le futur aménageur du secteur « Voissant » le cabinet Groll, et les consorts Budillon Rabatel, titulaire d'un permis d'aménager qui ont annoncé à Enedis qu'ils finançaient la haute tension qui traverse tout le secteur. Le PC du secteur de Voissant n'est pas déposé.

Modifications – il a été discuté et accordé par ENEDIS que le réseau HT du poste de voissant rejoint la ligne RD 520. Enedis profiterait des tranchées BT EP pour passer la HT le long de la route de Vouise jusqu'à la rue des cèdres. Le poteau HT serait sur le domaine public.

Nous avons eu des difficultés sur le montant de 128 954 € de la part de ENEDIS . Difficile d'avoir des réponses précises du SEDI.

Avec les valeurs réactualisées à 11h 30 ce matin :

311 044 € tout l'enfouissement HT BT FT EP y compris la partie non votée.

Pour ceux qui étaient présents à la réunion privée du CM on avait pris l'engagement de consulter ENEDIS et non pas le SEDI (qui n'est qu'un syndicat exécutant) pour l'enfouissement du nouveau poteau par rapport aux informations que nous avons du collectif de la route de vouise pour porter l'enfouissement jusqu'au point 2A.

Nous pourrions ce soir pour finaliser le dossier des enfouissements de la route de Vouise décider d'enfourir jusqu'au parking pour un coût de 316 044 € TTC

Benoit Mischel est d'accord pour la pose du fourreau pour la fibre.

Claude Rey estime qu'il est nécessaire de réaliser complètement ce projet de sécurisation, mais des participations seraient les bienvenues.

Claude Marcel estime que c'est nous qui demandons l'enfouissement donc nous n'avons rien à dire

Après débat le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition à l'unanimité et autorise le maire à signer les documents auprès du SEDI.

Le maire remercie le Conseil Municipal.

Lancement du MAPA concernant les aménagements hydrauliques secteur Camet Tivollière

Dossier présenté par G Rostaing

Il est rappelé les inondations permanentes et récurrentes lors des épisodes pluvieux sur ce secteur. Le dossier de travaux est présenté. Pour réaliser ces travaux des actes d'acquisitions concernant le bassin et des servitudes de passage de canalisation doivent être établies.

L'acquisition porte sur 2500 m² environ. Le plan est donné à connaissance. Pour rappel un mémoire explicatif des travaux a été transmis.

Le conseil municipal autorise le maire à l'unanimité pour lancer le MAPA, à acquérir les terrains nécessaires et à établir les servitudes utiles. Il l'autorise à signer et à établir tous les documents nécessaires.

Questions diverses